

PROCES- VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 16 OCTOBRE 2025 à 19H30

Présents : ANDEOL Hervé, BONNET Annick, CARMICHAEL Benoit, VIALATTE Jacky, BROCHIER Nicolas, REBOUL Gregory, MINDER Pascale, LASSAGNE Cécile, MANENT Corinne, ULIN Nicolas, DESPEYSSE Jocelyne, LAMBERT Daniel.

Absente : VIAL Anne- Claire

Le quorum est atteint

Président de séance : ANDEOL Hervé
Secrétaire de séance : BONNET Annick

Ordre du Jour :

- Renouvellement des membres de l'AFR
- Mise en œuvre du RIFSEEP
- Demande de subvention restauration documents dans nos archives au Conseil Départemental et à la DRAC
- Remboursement facture Super U à Mme GRUNDIG Laëtitia
- Travaux de voirie supplémentaires passage des jardins
- Débat sur les grandes orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant programme local de l'Habitat en cours d'élaboration sur le territoire de Montélimar- Agglomération (intervention à 20H de Mme LOMBARD LATUNE, chargée de mission au service planification urbanisme)
- Cession parcelle Lot les Quéries- ZO n°261 (25m²) à Mme SCEAU TESTUD
- Questions diverses :
 - o Etude estimative dépenses travaux séparatif des réseaux d'assainissement sur le village
 - o Rapport annuel SIE du Bas Roubion et Citelle sur le prix et la qualité du service de l'eau potable
 - o Rapport d'observations définitives sur l'examen de la gestion de la Communauté d'Agglomération, Montélimar- Agglomération par la chambre Régionale des comptes.

- Approbation du procès- verbal du Conseil municipal du 16.09.2025

M. le Maire donne la parole à Mme ROMO Mélodie qui représente l'association « Les amis de la Palestine » et qui vient nous parler de la situation en Palestine. Elle demande au Conseil municipal de signer une pétition « défendre le droit, la justice et la solidarité et demander au gouvernement français de respecter les engagements pris afin mettre fin au drame qui se joue depuis trop longtemps dans cette région du monde ».

Le Conseil municipal estime qu'il ne lui revient pas de signer une telle pétition mais que les habitants de Saint Gervais pourront le faire à titre individuel s'ils le souhaitent. La pétition sera disponible au secrétariat de la Mairie.

1/ Renouvellement des membres de l'AFR

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que le bureau de l'Association Foncière de Remembrement est arrivé à échéance le 26 décembre 2025 et doit être renouvelé pour six ans. Il appartient au Conseil Municipal de fournir à la

Direction Départementale des Territoires une liste de 8 membres désignés par le Conseil Municipal et 8 membres désignés pour la Chambre de l'Agriculture.

Envoyé en préfecture le 29/10/2025
Reçu en préfecture le 29/10/2025
Publié le 29/10/2025 à 10:20:00
ID : 026-212603054-20251016-7_PV_16102025-AU

Le bureau propose de désigner :

Membres désignés par le Conseil Municipal :

- M. Nicolas BROCHIER
Né le 06.04.1981
215 Impasse Serre
26160 ST GERVAIS SUR ROUBION
- Mme BONNET Annick
Née le 25.10.1959
4 rue de la Prade
26160 ST GERVAIS SUR ROUBION
- M. Bernard BROCHIER
Né le 28.10.1950
360 Chemin des Andrans
26160 ST GERVAIS SUR ROUBION
- M. André VINCENT
Né le 15.06.1959
1645 Avenue de Fourègue
26160 ST GERVAIS SUR ROUBION
- M. LAMBERT Daniel
Né le 11.05.1972
1 impasse Fond du Sac
26160 ST GERVAIS SUR ROUBION
- M. Jacques AMBLARD
Né le 24.12.1944
185 Chemin des Perrussous
26160 ST GERVAIS SUR ROUBION
- Mme Anne-Claire VIAL
Née le 27/06/1953
70 Chemin de la Plaine
26160 ST GERVAIS SUR ROUBION
- M. Grégory REBOUL
Né le 06/09/1983
1770 Route de la Bégude de Mazenc
26160 ST GERVAIS SUR ROUBION

Membres désignés pour la Chambre de l'Agriculture :

- M. Aimé GILLES
Né le 25.07.1943
225 Chemin des Pépinières
26160 ST GERVAIS SUR ROUBION
- M. David ARNAUD
Né le 13.07.1978
195 Chemin de St Rom
26160 ST GERVAIS SUR ROUBION
- M. Michel BRUNEL
Né le 03.09.1959
905 Chemin du Gouvernay
26160 ST GERVAIS SUR ROUBION
- M. Laurent BEAUMONT
Né le 14.03.1967
275 Avenue de Fourègue
26160 ST GERVAIS SUR ROUBION
- M. Dominique FAURE
Né le 24.02.1983
1280 Route de Marsanne
26160 ST GERVAIS SUR ROUBION
- M. Jean-François FAURE
Né le 21.05.1947
115 Route de Cléon
26160 ST GERVAIS SUR ROUBION
- M. Adrien GILLES
Né le 20/07/1994
20 Chemin des Pépinières
26160 ST GERVAIS SUR ROUBION
- M. Eddy AUBERT
Né le 29.06.1966
375 Chemin des Vachons
26160 ST GERVAIS SUR ROUBION

Accord du Conseil municipal à l'unanimité des membres présents

2/ Mise en œuvre du RIFSEEP

Il est nécessaire de redélibérer pour la mise en œuvre du RIFSEEP (IFSE et CIA) à la suite de l'avis de la Préfecture de la Drôme nous signalant qu'il manque la C.I.A qui est obligatoire. Cette nouvelle délibération annule et remplace les délibérations 9-2016/ N°1 du 5 décembre 2016 et 3-2025/N°6 du 18 mars 2025

Accord du Conseil municipal à l'unanimité des membres présents

3/ Demande de subventions pour la restauration de documents dans nos archives communales au Conseil Départemental et à la DRAC

Les archives départementales conservent actuellement en dépôt une partie des archives de notre commune. Il apparaît que certains documents sont abimés et ne peuvent être communiqués aux usagers qui en font la demande. Les archives départementales pouvant assister pour notre compte la maîtrise d'ouvrage (consultation de restaurateurs, devis, aide choix du prestataire suivi technique de l'opération, M. le Maire a donné son aval pour qu'ils s'en occupent. L'atelier de reliure Amandine Verdant pour un montant 5462.40 € TTC propose une restauration des documents de façon traditionnelle, respectueuses des techniques employées à l'époque de la création des documents. C'est pourquoi nous souhaitons déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour soutenir le dossier à hauteur de 30 % ainsi qu'à la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) à hauteur de 35 % pour l'année 2026.

Accord du Conseil municipal à l'unanimité des membres présents.

4 / Remboursement de facture à Mme GRUNDIG Laëtitia

Madame Laetitia GRUNDIG a acheté pour 42.22 € TTC d'alimentation et produits d'entretien à Super U, des vêtements de travail pour 85 € TTC chez kiabi ainsi que des sacs isothermes pour 44.82 € TTC chez Ikea pour des besoins au niveau de la cantine scolaire. Il convient d'établir le remboursement.

Accord du Conseil municipal à l'unanimité des membres présents.

5/ Travaux de voirie supplémentaires passage des jardins

Le bureau propose de rajouter des travaux complémentaires passage des jardins par la société EIFFAGE pour un montant de 6992.00 € HT soit 8390.40 € TTC, en plus du devis déjà accordé précédemment.

Accord du Conseil municipal avec 10 voix pour et 2 abstentions de Grégory REBOUL et Daniel LAMBERT.

6/ Décision modificative n°2 du BP Principal 2025

Monsieur le maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de prendre la décision modificative suivante afin de pouvoir payer les travaux de voirie réalisés entièrement en 2025 :

- Dép Inv	2312/23	Aménagement et agenc. de terrains	- 68 000 €
- Dép Inv	2152/21	Installation de voirie	+ 68 000 €

Accord du Conseil municipal à l'unanimité des membres présents

7/ DEBAT SUR LES GRANDES ORIENTATIONS DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES (PADD) DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL VALANT PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT EN COURS D'ELABORATION SUR LE TERRITOIRE DE MONTELIMAR AGGLOMERATION

Intervention de Mme LOMBARD LATUNE, chargée de mission au service planification urbanisme de Montélimar-Aggomération sur les orientations générales du Projet d'aménagement et Développement Durable (PADD).

Contexte

L'élaboration du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) a été prescrite par délibération du conseil communautaire le 11 juin 2018. Une seconde délibération a été prise le 04 avril 2024 pour étendre le territoire du document à la commune de Puy St Martin, intégrer un volet Habitat, préciser les objectifs et modifier les modalités de collaboration entre la communauté d'Agglomération et ses communes membres ainsi que les modalités de concertation avec la population.

Le Plan local d'urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat (PLUi-H) s'inscrit dans un large contexte législatif et réglementaire. Il doit notamment être compatible au Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) de la Région Auvergne Rhône Alpes approuvé le 10 avril 2020 en l'attente de l'approbation du Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) Rhône Provence Baronnies dont l'élaboration est menée en parallèle de celle du PLUi-H. Il prend en compte le plan climat-air-énergie territorial (PCAET) du territoire approuvé le 18 septembre 2024 et prendra la suite du Programme Local de l'Habitat (PLH) 2021-2027 en intégrant le volet Habitat au PLUi.

Depuis, l'élaboration du document a progressé et certaines étapes ont été franchies :

- ✓ Observation du territoire : reprise des diagnostics ; écriture des synthèses et enjeux par thématiques ;
- ✓ Concertation et collaboration : ateliers thématiques, forum prospectif, conférence des élus, rendez-vous communaux, réunions publiques, réunions avec les personnes publiques associées ;
- ✓ Définition du projet stratégique : réflexion prospective à 2040 et rédaction des orientations générales qui seront intégrées au Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD).

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

Le PADD est une pièce maîtresse du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi-H) et constitue un document charnière dans la démarche de planification.

S'appuyant sur le diagnostic, les enjeux et besoins du territoire et tenant compte de l'expression des élus et de la population, il porte l'ambition politique de la Communauté d'Agglomération pour les décennies à venir et formalise une vision stratégique pour le territoire en 2040, partagée à l'échelle des 27 communes. Document cadre composé d'orientations générales d'aménagement et d'objectifs adaptés à notre territoire, il trouvera une traduction concrète dans la rédaction des pièces réglementaires du PLUi-H : règlement, zonage, Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP), Programme d'Orientations et d'Actions pour l'habitat (POA-H). Ces pièces réglementaires devront toutes être cohérentes avec le PADD.

Le débat en conseil municipal sur les orientations générales du PADD

Conformément à l'article L.153-12 du Code de l'urbanisme, un débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) est prévu et obligatoire au sein de chacun des conseils municipaux des communes et au sein du conseil communautaire de Montélimar Agglomération. **Les élus du conseil municipal ont reçu avec leur convocation, le PADD- partie Orientations Générales, dans sa version complète à débattre.**

Ces débats ne donnent lieu à aucun vote sur le projet de territoire. Ils permettent une prise de connaissance collective, des échanges et sont l'occasion de faire remonter les observations de tous les élus. Il s'agit d'un moment de dialogue et d'appropriation politique, permettant de garantir la compréhension et le partage des ambitions portées à l'échelle intercommunale.

Quelles orientations générales choisies pour le PADD de Montélimar Agglomération ?

Dans l'optique d'un territoire vivant en 2040, elles s'articulent en 4 grands axes comprenant chacun 4 ou 5 orientations :

- **Axe transversal, fil rouge du projet de territoire : inscrire le territoire dans une démarche de transition et d'adaptation au changement climatique**
 - Protéger la ressource en eau et assurer la gestion durable de ses usages
 - Favoriser un urbanisme qui prenne soin du territoire et de ses habitants
 - Permettre un urbanisme de proximité, bioclimatique, sobre et résilient
 - Encourager le recyclage de la matière
 - Accompagner la transition énergétique
- **Axe 1 : investir nos villes et villages pour assurer une qualité de vie durable**
 - Accompagner l'évolution démographique attendue à l'horizon 2040 et permettre un développement structuré du territoire
 - Offrir un parcours résidentiel adapté et accessible pour tous les habitants d'aujourd'hui et de demain
 - Favoriser la santé et la qualité de vie à toutes les échelles
 - Permettre l'accès de tous aux services, équipements et espaces publics
 - Déployer une stratégie de mobilité durable
- **Axe 2 : promouvoir un développement économique adapté aux besoins et pourvoyeur d'emplois**
 - Soutenir les filières économiques en place, accompagner leurs évolutions et accueillir de nouvelles filières
 - Développer une stratégie d'optimisation foncière et immobilière au service du dynamisme économique local et de la qualité des espaces dédiés
 - Renforcer le rôle des centres-villes et centres-bourgs comme lieux moteurs de vie économique et sociale
 - Encourager les synergies, les services supports aux entreprises et le secteur de la formation
 - Elaborer des projets de développement mixtes et innovants autour des pôles gare/halte
- **Axe 3 : préserver et valoriser les espaces naturels, agricoles et forestiers, les paysages et le patrimoine bâti comme pilier du territoire et de son identité**
 - Préserver durablement les espaces agricoles, naturels et forestiers
 - Renforcer les continuités écologiques du Territoire – Trame Verte et Bleue
 - Maintenir et renforcer la biodiversité pour un territoire vivant
 - Valoriser le patrimoine bâti et les paysages remarquables

Préalablement à l'ouverture du débat, un film d'animation et un support de présentation synthétique permettent d'introduire les 4 axes et les orientations générales du PADD.

A l'issue de cette information, Monsieur le Maire, déclare le débat ouvert.

Hervé ANDEOL, Maire :

Notre souhait est de restaurer le vieux village, mais il est dommage que l'on nous impose des places de parking supplémentaires. Il devrait y avoir des dérogations.

Par ailleurs, la gestion des eaux pluviales devrait être une compétence de Montélimar- Agglomération et non des communes.

Nous avons un projet de construction d'un foyer pour les séniors. Aurons-nous la possibilité de classer le terrain en zone constructible ?

Enfin nous souhaitons que les vieilles fermes puissent être restaurées afin de créer des logements supplémentaires.

Nicolas BROCHIER, conseiller : Ce document est une projection sur 2040, mais est- ce que nous aurons les financements pour mener à bien nos projets ?

Pascale MINDER, conseillère : Il faudra trouver un équilibre entre les villages et la ville de Montélimar afin que les projets ne soient pas réalisés surtout à Montélimar. Ce PADD est très ambitieux. Etant donné l'état des finances publiques ne devrait-on pas établir des priorités ?

Plus personne ne demandant la parole, le débat est clos à 21h20.

Le conseil municipal prend acte de la tenue du débat sur les orientations générales du PADD conformément à l'article L. 153-12 du Code de l'urbanisme.

8/ Cession parcelle Lotissement les Quéries

Après la demande de Mmes TESTUD SCEAU de nous acheter la parcelle devant leur maison dans le lotissement les Quéries, le bureau propose de faire un courrier à tous les habitants voisins qui ont une bande devant chez eux d'espaces verts et de leur proposer de nous l'acheter s'ils le souhaitent au prix de 20 € le m² frais de notaire et de géomètre à leur frais.

9/ Etude estimative dépenses travaux séparatif des réseaux d'assainissement sur le village

Dans le cadre du projet de mise en séparatif des réseaux d'assainissement sur le village, ci- joint le chiffrage sommaire réalisé à titre gracieux par le bureau d'étude NALDEO concernant la gestion des eaux pluviales sur les voiries communales :

- Rue du Bourg : 2 065.85 € HT
- Rue Léon Vache : 5 631.70 € HT
- Montée de l'Horloge : 7 975.60 € HT
- Rue des Terrasses : 14 519.50 € HT
- Ruelle du Point du Jour : 2 815.85 € HT

Montant total estimé : 33 008.50 € HT soit 39 610.20 € TTC

Cette étude a été réalisée dans un objectif de prévision budgétaire pour les travaux de gestion des eaux pluviales qui restent à la charge de la commune. L'implantation précise des ouvrages (regards, bordures, caniveaux) sera définie plus finement lors de la phase de réalisation du chantier, en fonction des contraintes techniques du terrain.
Accord du Conseil municipal à l'unanimité des membres présents

10/ Questions diverses :

- **Rapport annuel SIE du Bas Roubion et Citelle sur le prix et la qualité du service de l'eau**

Le rapport est présenté aux conseillers municipaux qui en prennent connaissance.

- **Rapport examen de la gestion de la communauté d'Agglomération Montélimar**

Le rapport est présenté aux conseillers municipaux qui en prennent connaissance.

Fin de séance 21h45.

Le Maire,

Hervé ANDEOL



La secrétaire de séance,

Annick BONNET

